

ANNEXE I.

SOCIETE NOBEL-BOZEL - SOTEMU

OUVRIERS

I. — *Manceuvre* :

Agent appelé à effectuer des travaux comportant des efforts physiques sans aucune connaissance de la profession.

II. — *Manceuvre Spécialisé* :

Travailleur chargé d'effectuer les travaux courants de fabrication d'entretien, de manutention. S'ils participe à des travaux sur machines, il ne concourt qu'à l'approvisionnement de la machine et l'évacuation des produits.

III. — *Aide-ouvrier* :

Manceuvre spécialisé bénéficiant de cinq ans d'expérience

IV. — a) *Ouvrier d'entretien* :

Travailleur affecté à l'atelier d'entretien, apte à effectuer des travaux simples de mécanique, d'électricité, de chaudronnerie, de maçonnerie etc...

b) *Ouvrier de fabrication* :

Travailleur responsable d'une machine qui, tout en participant à son approvisionnement et à son déchargement, en assure la marche et en effectue l'entretien courant.

Travailleur exerçant une responsabilité dans le processus de fabrication.

V. — *Ouvrier qualifié* :

Ouvrier de fabrication ou d'entretien bénéficiant d'une grande expérience et capable d'initiative.

VI. — *Ouvrier hautement qualifié* :

Ouvrier de fabrication ou d'entretien bénéficiant d'une très grande expérience et capable d'initiative impliquant une certaine polyvalence dans le processus de fabrication ou à l'atelier d'entretien.

VII. — *Chef d'équipe* :

Un chef d'équipe est l'ouvrier qui, tout en travaillant assure la surveillance ou la responsabilité d'une équipe. Il percevra en plus du salaire correspondant à sa qualification personnelle, une majoration de 5 %.

EMPLOYES

A. — *Services Généraux* :

I. — *Gardiens*

II. — *Chauffeur chaudière* :

Employé responsable de la marche et de l'entretien courant d'une ou plusieurs chaudières, capable de tenir un état de consommation.

III. — *Chauffeur tourisme* :

Chauffeur titulaire d'un permis de conduire VL ayant des connaissances en mécanique automobile lui permettant des dépannages sommaires.

IV. — *Chauffeur de camion* :

Employé titulaire d'un permis de conduire de poids lourds catégorie E ayant des connaissances en mécanique automobile lui permettant les dépannages sommaires et ayant une pratique de conduite d'un an minimum.

B. — *Services Généraux* :

I. — *Ouvrier d'Etat* :

Electricien, mécanicien, ajusteur, tourneur, forgeron, chaudronnier, plombier et maçon, titulaire d'un C. A. P. ou justifiant d'une connaissance pratique équivalente.

II. — *Adjoint au chef d'entretien* :

Ouvrier d'état ayant une bonne connaissance du matériel chargé de seconder le chef d'entretien.

C. — *Service Administratifs* :

I. — *Employés aux écritures* :

Employé chargé d'exécuter des travaux simples d'écriture, de calcul avec ou sans machine à calculer, de classement, de tenue de fiches, d'établissement de la paye et de la facturation.

II. — *Employés du Service Commercial,*

Administratif d'Exploitation :

Employé d'exécution chargé suivant des directives précises d'effectuer divers travaux concernant le commercialisation, l'approvisionnement et l'exploitation.

III. — *Employés Qualifiés de Service commercial,*

Administratif ou d'Exploitation :

Employé assurant des travaux comportant une part d'initiative et des responsabilités, est chargé sous les ordres du patron ou du chef de service de mener à bien soit des opérations afférentes à un ou plusieurs produits, à l'achat ou la vente avec agents, clients, fournisseurs d'usines, soit des opérations relatives à la douane, aux expéditions, etc... suivant les cas rédige la correspondance, ou la fait rédiger.

D. — *Fabrication* :

I. — *Surveillant d'atelier* :

Employé chargé de l'organisation de la surveillance, d'un atelier et du contrôle de la production.

II. — *Contre Maître* :

Agent possédant une expérience approfondie du métier, assure la surveillance générale du ou des ateliers, veille à la bonne marche des machines et au respect des consignes de sécurité, d'hygiène et de discipline, organise rationnellement le programme de fabrication, tient à jour et arrête la feuille de présence du personnel. Il doit posséder le sens de l'organisation et faire preuve d'initiative.

Agents de Maîtrise :

I. — *Comptable* :

Employé capable de traduire en comptabilité toutes opérations commerciales, de les composer et assembler pour pouvoir en tirer prix de revient, balance bilans statistiques, prévisions de trésorerie etc... et remplissant ce rôle ou caissier chargé essentiellement de la tenue d'une caisse et responsable des espèces et valeurs en caisses.

II. — *Chef comptable* :

Employé titulaire d'un diplôme d'enseignement professionnel, ayant un ou plusieurs comptables sous ses ordres, capable de faire un bilan.

III. — *Chef de service* :

Employé supérieur coiffant un service administratif et ayant sous ses ordres et sous sa responsabilité une équipe de personnel.

IV. — *Chef d'entretien* :

Ouvrier d'état ayant une connaissance parfaite du matériel chargé d'assurer le contrôle de la marche des matériels et d'en assurer l'entretien.

V. — *Chef de fabrication ou contre maître principal* :

Employé capable d'organiser et de contrôler les fabrications, les approvisionnement et les expéditions.

Cadres :I. — *Ingénieur - Chef d'exploitation - Chef de service :***CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE
OUVRIERS**I. — *Manœuvres :*

Chargement et déchargement des camions et des wagons de la S. N. C. F. T. chargement des wagons de silicate de soude.

II. — *Manœuvre spécialisé :*— *Fabrication de la poudre :*

Préparation - meules - broyeurs - pétrins - malaxeur (à l'exception des responsables de machine).

— *Fabrication des cartouches :*— *Paraffineurs, Empaqueteurs*— *Transport et manutention :*

Wagon - convoyeurs.

— *Services Généraux :*

Femme de ménage.

III. — *Aide-ouvrier :*

Aide à l'atelier d'entretien, rouleur d'étuis, encartouchage Clycheddite F - Rouleur de mèches.

IV. — *Ouvrier de fabrication :*— *Fabrication de poudre :*

Responsable meules, malaxeurs ayant moins de 5 ans d'expérience, responsable de la préparation, responsable du broyeur.

— *Fabrication de cartouche :*

Massicot (préparation du papier et des emballages) Encartoucheuses - toutes personne responsable de la marche d'une machine - peseur de paquets.

— *Fabrication silicate de soude :*

Responsable des autoclaves.

Ouvrier d'entretien :

Aide-mécanicien - aide-maçon - aide-électricien - aide-forgeron - aide-jardinier - aide-plombier - aide-conducteur chaudière - aide-soudeur.

V. — *Ouvrier qualifié :*

Responsable des meules et des malaxeurs après 5 ans d'expérience. Responsable pétrins. Responsable fabrication silicate de soude.

VI. — *Ouvrier hautement qualifié :*

Ouvrier qualifié de fabrication et d'entretien bénéficiant entre autre de dix années d'expérience.

VII. — *Chef d'équipe :*

Responsable de la préparation, de la trituration, du broyage, de la manutention de la poudre et des cartouches (équipes wagon) de l'encartouchage de la F., du silicate de soude. Il percevra en plus du salaire de base de sa catégorie une majoration de 5 %.

**CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE
EMPLOYES ET AGENTS DE MAITRISES**I. — *Gardiens :*

Responsable de la surveillance de l'entreprise, effectue des rondes de jour et de nuit, prend des initiatives en matière de sécurité, surveille les entrées et les sorties. Est soumis au régime de 64 heures par semaine.

II. — *Chaouch :*III. — *Standardiste - Chauffeur de touriste - Chauffeur de chaudière :*IV. — *Dactylo - Employé aux écritures - Chauffeur poids lourd :*V. — *Contre-Maitre Adjoint - Surveillant d'atelier :*VI. — *Employé commercial - Administratif et d'Exploitation - Contre-Maitre - Comptable :*VII. — *Ouvrier d'Etat :*VIII. — *Employé qualifié du service commercial - Administratif d'exploitation - Adjoint au chef d'entretien :*IX. — *Chef d'entretien - Chef comptable - Chef de fabrication :***CADRES :**I. — *Ingénieur - Chef d'exploitation - Chef des services administratifs et Comptable :*II. — *Directeur adjoint :*III. — *Directeur :*